Image not found or type unknown

Gardiennage de cuisine considéré abusif

Par **koi 94**, le **29/06/2010** à **21:39**

Bonjour,
Avons commandé une cuisine pour notre pavillon en construction, celui-ci ayant pris du retard nous avons contacté le cuisiniste pour différer la livraison.
Aujourd'hui celui-ci nous réclame des frais de gardiénnage de 100€HT par mois mais ne nous a jamais informé auparavent de l'existence de ces frais.
Nous sommes devant le fait accompli et aimerions savoir si nous sommes obligés de payer sachant que nous nous serions organisés différemment si nous avions été informés.
Merci pour votre aide
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés